

Le Conseil d'Etat veut un Cnip plus autonome



COUVET Le conseiller d'Etat Bernard Soguel a coupé le ruban hier à l'occasion de l'inauguration des nouveaux ateliers d'horlogerie du Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle. (RICHARD LEUENBERGER)

Le Conseil d'Etat appelle de ses vœux la mise en place d'un nouveau statut synonyme d'autonomie accrue pour le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle. Il l'a annoncé hier à l'occasion de l'inauguration des nouveaux ateliers d'horlogerie du centre, à Couvet.

YANN HULMANN

Plus de souplesse et une plus grande rapidité de réaction. C'est ce que le Conseil d'Etat souhaiterait offrir au Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (Cnip) en lui accordant une autonomie élargie. Le chef du Département de l'économie (DEC), Bernard Soguel, l'a annoncé hier à l'occasion de l'inauguration des nouveaux ateliers d'horlogerie du Cnip.

En modifiant le statut du centre, l'Etat souhaite notamment lui permettre de renforcer ses collaborations avec le secteur privé. «Il faut pouvoir répondre aux besoins de l'économie

mais aussi des personnes avec plus d'efficacité», explique Bernard Soguel. «Si une entreprise est demandeuse de formation dans un domaine spécifique, il faut pouvoir réagir rapidement. Idem pour l'achat du matériel qui pourrait être nécessaire à la formation en question.»

Afin d'atteindre ses objectifs, le rapport, qui a été déposé devant le Grand Conseil par le Conseil d'Etat, propose de donner un statut autonome de droit public au centre. «Le Cnip est un service de l'Etat pas tout à fait comme les autres», relève Bernard Soguel. «Malgré le dynamisme de sa direction, il est cependant encore trop statique. Les choses peuvent être améliorées.»

Le nouveau statut du Cnip pourrait entrer en vigueur dès le 1er janvier 2009 si le Grand Conseil soutien le projet. Un projet qui, en plus de légitimer le Cnip en lui offrant un ancrage législatif, doit lui permettre de lever une partie des contraintes administratives qui le handicapent. Ainsi la direction pourrait bénéficier d'une délégation de compétences en matière de gestion du personnel. Les employés restant, toutefois, soumis à la loi sur la fonction publique.

Un fonds de renouvellement serait également mis en place afin de permettre au Cnip de consentir les investissements nécessaires au maintien d'un parc de machines en lien avec ses activités formatrices. Les contraintes temporelles liées à l'établissement du budget de l'Etat seraient ainsi également allégées. «Difficile de prévoir ce qui se passera dans les 18 mois à venir», note Bernard Soguel. «Ces aménagements permettront d'avoir une marge de souplesse concernant les investissements et la gestion des ressources humaines.»

Tant le chef du DEC que le directeur du Cnip, Daniel Huguenin-Dumittan, ont tenu à souligner que le changement de statut ne modifierait en rien l'objectif premier du centre: la formation des adultes pas ou peu formés. Une formation qui, depuis la fin de l'année dernière, pour les domaines de l'horlogerie de base, et depuis juin, pour l'anglage, bénéficie de nouveaux ateliers inaugurés officiellement hier.

Une réalisation dans la droite ligne des partenariats public-privé mis en place par le Cnip et rendue possible grâce au soutien de la BCN, des manufactures Vaucher, Chopard et ValFleurier, de la Convention patronale de l'industrie horlogère, de Nivarox et du Cifom. Trente-deux personnes sont ainsi actuellement en formation, et sur les 57 qui ont pris part à la première volée, 47 ont déjà trouvé un emploi. /YHU